Triel Syseine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRIEL-SUR-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit février à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Senet, sous la présidence de Monsieur Cédric AOUN, Maire.

20210218DEL02: URBANISME - EXTENSION DU DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DES DEVANTURES COMMERCIALES.

Date de Convocation : 12/02/2021 Date d'affichage : 12/02/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés : 33

Etaient présents :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL,
Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO,
Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT,
Monsieur Marc FONTAINE, Madame Alexandra PRADELLE,
Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND,
Madame Line WENZEL, Monsieur Gilles GAILLARD,
Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fernando MENDES,
Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR,
Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gil GOMES,
Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN,
Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON,
Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL,
Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI,
Madame Sophie KERIGNARD, Madame Frédérique MAHER,
Madame Anne LAPORTE, Madame Melody SENAT, Monsieur Jonas MAURY.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christophe MARGAT a donné pouvoir à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Julien SAUVÉ a donné pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°20201120DEL06 en date du 20 novembre 2020, instituant un dispositif d'aide communale au ravalement des devantures commerciales,

VU le projet de règlement modifié annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique de mise en valeur du paysage et du patrimoine ancien et bâti, la Commune de Triel-sur-Seine a mis en place un dispositif d'aide financière en faveur des commerçants pour la rénovation de leur devanture commerciale,

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite élargir le périmètre de ce dispositif d'aide afin qu'il englobe l'ensemble des commerces situés sur l'axe rue Paul Doumer / avenue de Poissy, de l'intersection avec la rue Galande à l'intersection avec la rue Nouvelle,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour ce faire de modifier le règlement du dispositif d'aide communale au ravalement des devantures commerciales,

01 39 70 22-00 (fax-22)

Accusé de réception en préfecture 078-217806249-20210218-20210218del02-DE Date de télétransmission : 03/03/2021 Date de réception préfecture : 03/03/2021 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- -ÉTEND le dispositif communal d'aide au ravalement des devantures commerciales afin qu'il englobe l'ensemble des commerces situés sur l'axe rue Paul Doumer / avenue de Poissy, de l'intersection avec la rue Galande à l'intersection avec la rue Nouvelle,
- -APPROUVE le règlement modifié ci-annexé relatif au dispositif incitatif d'aide à la rénovation des devantures commerciales dans le périmètre défini par ledit règlement,
- -AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer ledit règlement,
- -ATTRIBUE les aides communales dans les conditions définies dans le règlement susmentionné,
- -PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal,
- -PRÉCISE que le règlement modifié a pour effet d'abroger le précédent règlement adopté par délibération du Conseil municipal n°20201120DEL06.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Cédric AOUN

Transmission au contrôle de légalité le :

Affichage le :

Rendu exécutoire le :